



Demission suite a un pacs et durée de préavis

Par **jourdil**, le **10/07/2009** à **14:04**

Bonjour,
J'ai beaucoup de mal à obtenir des réponses claires à deux questions :
- **Suite** à la signature d'un PACS, Peut-on démissionner d'un CDI dans les deux mois qui suivent la signature pour rejoindre son conjoint qui travaille dans une autre ville en ayant droit aux allocations chômage ?
- Quelle est la durée de pré-avis obligatoire pour une démission suite à la signature d'un PACS ? Peut-on quitter l'entreprise immédiatement ?
En vous remerciant pour les renseignements que pourrez m'apporter,
Bien Cordialement
JFJ